

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du lundi 6 novembre 2017 à 19 heures

Les Membres du Comité Syndical :

Présents : Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Richard DESCHAMPS-BERGER, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL, Véronique BENOIT, Delphine RICHARD.

Excusées : Corine NERI, Mandy DURET – Corine NERI donne pouvoir à Sylvaine CHRISTIN

Absents : Ondine BONNET-REBIERE.

La Présidente propose en ouverture de séance de rajouter trois points à l'ordre du jour, soit :

- ✓ Le renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance du système de chauffage de l'école,
- ✓ Le versement d'une subvention à l'association la Chav'anaise, en règlement de l'achat des sapins de Noël pour l'école.
- ✓ L'autorisation de paiement des factures d'investissement en début d'année 2018. Les membres du Comité syndical acceptent de rajouter ces nouveaux points à l'ordre du jour.

Delphine RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 5 juillet 2017.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Indemnité de Conseil allouée au Receveur**

La Présidente informe le Conseil Syndical du départ au 30 août dernier de Mme CAPUT, Trésorière générale. L'indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor pour la durée de ses fonctions, soit de huit mois s'élève à 176.52 €uros. Cette indemnité est calculée par rapport à la moyenne annuelle du montant des dépenses des trois derniers exercices. La Présidente demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur le versement de l'indemnité et de son montant.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à 6 voix contre et 2 abstentions de ne pas verser cette indemnité.

❖ **Décision modificative**

La présidente informe le Comité Syndical de la nécessité d'alimenter en dépenses d'investissement le compte 2051 : concessions et droits similaires, pour honorer une facture de Berger Levrault d'un montant 330.00 €uros concernant la dématérialisation des actes administratifs, où les crédits à ce jour ne sont pas suffisants.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'inscrire au budget 2017, la décision modificative suivante :

Chapitre 20 (dépenses d'investissement) N°2051 : + 2 000.00 €
Chapitre 21 (dépenses d'investissement) N°2188 : - 2 000.00 €

❖ **Remplacement du prestataire de service en charge de l'entretien de l'école intercommunale**

La présidente rappelle au Comité Syndical que Monsieur Serge ETALLAZ est le prestataire de service en charge de l'entretien de l'école intercommunale et qu'il souhaite prendre sa retraite en mai 2018.

Afin de pourvoir à son remplacement, La Présidente présente deux propositions :

- ✓ l'entreprise CLANISSE située sur la commune de Coise,
 - ✓ et la candidature de Mme Marie-Jo SALOMON habitant la commune de Planaise qui souhaite augmenter son temps de travail partiel, en proposant ses services au sein de notre collectivité, après avoir créé une micro entreprise.
- Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité le choix de Mme Marie-Jo SALOMON et autorise La Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce nouveau contrat en début d'année 2018.

❖ **Paiement des investissements en début d'année 2018**

La présidente demande l'autorisation de pourvoir payer les factures d'investissement qui pourraient arriver en début d'année 2018, dans la limite de 25 % du montant voté en 2017.

- Le Comité syndical, après avoir délibéré autorise la présidente à payer les factures d'investissement en début d'année 2018.

❖ **Contrat de maintenance du système de chauffage**

Il est rappelé au Comité Syndical que la maintenance du système de chauffage de l'école intercommunale est assurée à ce jour par les entreprises SN3I et RAMONAGE ALPIN pour un coût total de 976.64 €uros T.T.C.

L'extension des bâtiments de l'école va nécessiter une prestation supplémentaire sur la centrale d'air double flux (avec nettoyage et remplacement des filtres). Le prestataire actuel fait part de la complexité de l'intervention sur cette partie et du coût onéreux à envisager.

Il a donc été demandé un devis global auprès du chauffagiste FDR, qui a en charge les travaux de l'extension, pour un entretien complet du système de chauffage (bâtiment actuel, et extension). Ce devis s'élève à 1 260.00 €uros T.T.C.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité le choix de l'entreprise FDR, et autorise La Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce nouveau contrat et à respecter le délai de préavis auprès des entreprises actuelles.

❖ **Subvention à l'association La Chav'anaise**

Chaque année, le Syndicat intercommunal scolaire achète deux sapins pour l'école intercommunale. Pour cette année, La Présidente propose de se procurer les sapins par le biais de l'association La Chav'anaise et de procéder au règlement correspondant à ces sapins par le versement d'une subvention.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette proposition, et le versement de la subvention en règlement.

Questions & informations diverses

- Pour la rentrée 2017-2018 sont scolarisés 120 enfants, représentant 90 familles. 80 enfants environ sont inscrits aux TAP.
- Un travail va être mené par les élus, sur l'école, lors d'un groupe de TAP, et en collaboration avec les enfants afin de mettre en place une chartre sur la discipline
- Une réflexion est en cours sur le « gaspillage » de nourriture à la cantine et une rencontre va être prévue avec d'autres collectivités afin de trouver un dénouement.
- Le chantier de l'extension de l'école a beaucoup avancé ces dernières semaines. Les menuiseries extérieures et intérieures ainsi que les panneaux de façades extérieures ont été posés. Les doublages murs et les faux plafonds sont achevés, ainsi que l'installation de la centrale d'air double flux. Prochainement l'isolation du sol et la pose du plancher chauffant sont prévues afin de permettre la réalisation de la chape liquide.

Travaux réalisés sur l'école :

- Désembouage complet du système de chauffage (plancher chauffant et radiateurs) de l'école
- Intervention de l'entreprise CHARPIN pour remplacement des éclairages HS et installation d'un appareillage de programmation sur la VMC
- Intervention de l'entreprise ALU VERRE 73 pour le remplacement d'un store, de bande anti-pince doigts et réglages de fermeture de portes
- Intervention du technicien de l'entreprise ATS pour dépannage des postes informatiques de l'école

A prévoir

- Intervention d'un charpentier pour remise en état des planches de rive du toit, nettoyage des chéneaux et gouttière sur lambris
- Intervention de l'entreprise FDR plomberie, pour mise en hauteur du lave-vaisselle

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 09/11/2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 9 novembre 2017

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

